

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 février 2007

AUJOURD'HUI vingt trois février deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 février 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s avant donné pouvoir :

Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Catherine GUELON-NEYRIAL, Jean MAISONNET, Christine PERRET

Excusé(e)s :

Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Paule OUDOT

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES ACTES ACCOMPLIS EN EXECUTION DU MANDAT DONNE A M. LE MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

DIVERS

Dossier SMTC.

Par requête du 26 décembre 2006, le SMTC a demandé l'extension à la Ville de Clermont Ferrand d'une mesure d'expertise comptable intéressant une pharmacie en raison de l'influence des travaux réalisés par plusieurs intervenants à sa proximité. La Ville a saisi son conseil et s'est opposée à cette demande tardive.

Dossier OGEC

Par requêtes du 26 décembre 2006, 6 écoles privées clermontoises ont saisi le Tribunal Administratif pour faire condamner la Ville à indemniser leur préjudice lié à l'insuffisance alléguée de la contribution communale au titre des dépenses de fonctionnement pour la période s'étendant de 2002 à 2005.

Le conseil de la Ville est saisi, ce contentieux s'inscrivant dans la continuité de celui actuellement pendant devant la Cour Administrative de Lyon relatif aux principes commandant le calcul de la contribution communale pour la période précédente (1997 à 2001).

DECISIONS

Dossier Stade Gabriel MONTPIED.

A la suite des désordres occasionnés à la toiture du stade Gabriel MONTPIED, la Ville avait engagé une procédure contre les entreprises et le maître d'œuvre de la construction visant à l'indemnisation de ses préjudices.

Par jugement du 7 décembre 2006 notifié le 21 décembre 2006, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a condamné, solidairement les sociétés VIRY, les héritiers de M. K., BETMI, M.S. et le CETEN APAVE à verser à la Ville la somme de 753 977,40 euros au titre des désordres constatés avant la tempête de 1999.

Il a condamné également solidairement les mêmes et la société ETANDEX à verser à la Ville 2 320 027 euros au titre des désordres constatés après la tempête.

Enfin, après avoir distingué entre les responsabilités de chacun des intervenants aux travaux, il les condamne à verser à la Ville 1.500 euros au titre des frais irrépétibles et au paiement des frais d'expertise avancés par la Ville.

En accord avec votre Commission, il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ces informations.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,